

Arrêtés ministériels

A.M., 2009

Arrêté du premier ministre en date du 23 juin 2009

CONCERNANT la désignation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire chargé de l'application de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James

VU l'article 44 de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James (L.R.Q., c. D-8.2) qui prévoit que le premier ministre désigne le ministre chargé de l'application de cette loi;

LE PREMIER MINISTRE ARRÊTE CE QUI SUIT:

QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit désigné pour agir à titre de ministre chargé de l'application des articles 34 à 40.2 de la Loi le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James (L.R.Q., c. D-8.2), concernant la Municipalité de la Baie-James.

23 juin 2009

Le premier ministre,
JEAN CHAREST

52179

A.M., 2009

Arrêté du premier ministre en date du 23 juin 2009

CONCERNANT la désignation de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune chargée de l'application de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James

VU l'article 44 de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James (L.R.Q., c. D-8.2) qui prévoit que le premier ministre désigne le ministre chargé de l'application de cette loi;

LE PREMIER MINISTRE ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE la ministre des Ressources naturelles et de la Faune soit désignée pour agir à titre de ministre chargée de l'application de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James (L.R.Q., c. D-8.2), à l'exception des articles 34 à 40.2 concernant la Municipalité de la Baie-James, dont l'application est confiée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

23 juin 2009

Le premier ministre,
JEAN CHAREST

52180